

NOUVEAUX ACCORDS

Expérimenter le futur des contrats de ville

LE CONTRAT DE VILLE, ÇA SERT ENCORE À QUELQUE CHOSE ?!

Synthèse de « l'atelier dé-contracté » #1
Le 15/11/22 - 60 participant.e.s
Animé par Manon Loisel et Nicolas Rio de Partie Prenante

POURQUOI CETTE COMMUNAUTE ?



Penser l'avenir des contrats de ville à partir du terrain

Des temps d'échange entre les chevilles ouvrières du contrat de ville que vous êtes pour croiser les expériences de terrain et prendre un peu de recul. Notre terrain, c'est votre quotidien !

Dans le cadre du programme Nouveaux Accords porté par la 27e Région en partenariat avec ANCT

Un an de recherche-action qui se déploie dans trois territoires (Aix Marseille Provence Métropole, Communauté Urbaine de Dunkerque et Vitry-le-François), en lien avec les centres ressources et l'IRDSU pour tester les marges d'évolutions du contrat :

<https://www.la27eregion.fr/nouveaux-accords/> ;

Regarder l'objet contrat avec un œil neuf pour en interroger la fonction et le potentiel

(au lieu de s'enfermer dans les contraintes de calendrier et de procédures)

Ca donne quoi la politique de la ville vue de l'extérieur : en lien avec le COVID, les gilets jaunes, la crise climatique... ?

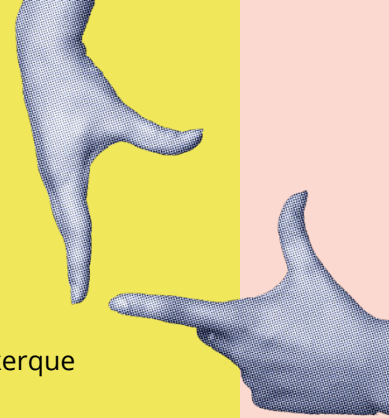
CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNAUTÉ DE-CONTRACTÉE

Grand Poitiers
Agglomération
Nantes Métropole
Paris Terres D'Envol
Ville d'Istres
Saint Briec Armor
Agglomération
Commune d'Echirolles
Toulouse Métropole
Métropole Clermont
Saint-Malo
Ville de Paris
Ville des Sorinières
Mairie d'Aubervilliers
Métropole Aix Marseille
Provence
Métropole de Lyon
Montataire Oise
MNCA Nice
Thonon Agglomération
Ville de Nîmes
CA Grand Avignon
Préfecture des Hauts de
Seine

Préfecture de la Seine et Marne
Mairie de Drap
Montpellier Méditerranée Métropole
Alès Cévennes
Préfecture de Vaucluse
Sous préfecture Bassin-Alesien
Ville de Marseille
Région Hauts-de-France
Préfecture de l'Ain
Métropole Européenne de Lille
CA Melun Val de Seine
Métropole Rouen Normandie
Mairie de Blois
Mairie de Valréas
CA Ventoux Comtat Venaissin
CA Bourges Plus
Ville de Raismes
CA Région Château-Thierry
Ville de Chirongui, Mayotte
Mairie de Bandrélé, Mayotte
CC de Petite Terre, Mayotte

Mairie de Carpentras
Ville de Dunkerque
Communauté Urbaine de Dunkerque
Brest métropole
Pays de Martigues
Préfecture du Gers
FDF MARTINIQUE
Préfecture La Réunion
Ville de Grande-Synthe
Ville de Montigny-lès-Cormeilles
Grand Bourg Agglomération
Ville de Grenoble
Commune de St Andre / Cambuston
Mairie de Saint-Joseph
Saint-Nazaire agglomération
Ville de Blois

2/3 de chef.fes de projet DSU
1/3 de délégué.es du Préfet
Venu.es des 4 coins de France



TEMPS 1

« LE CONTRAT DE VILLE, C'EST UTILE POUR ... »



Au-delà des frustrations exprimées de parts et d'autres, 90% des participants considèrent que le contrat de ville reste un outil utile.

On propose donc un premier exercice en sous-groupe pour muscler collectivement le discours sur la valeur ajoutée de l'outil contrat de ville.

Objectif : mieux repérer l'utilité effective du contrat vu du terrain, au-delà de ses fonctions théoriques.

LE DIAGNOSTIC : RAPPELER POURQUOI CES QUARTIERS SONT PRIORITAIRES

Sur le papier : **le contrat doit permettre de dresser un état des lieux objectif** de la situation des QPV

Sur le terrain : le contrat est un **outil de lutte contre l'invisibilisation des difficultés des QPV**

« Le contrat de ville nous oblige à rester en alerte sur la situation des quartiers prioritaires, aussi bien par la mise à jour de données statistiques que pour les remontées des équipes de quartiers. Sinon y a vrai risque d'invisibilisation de leurs difficultés. »

Oui mais une difficulté à passer **des constats aux actes**

« Le diagnostic est partagé entre tous les acteurs concernés. Ça permet d'avoir une référence commune sur l'ampleur des problèmes, qui peut aussi servir aux associations... mais dans les faits c'est rare que le diagnostic conduise les associations à réorienter leur action. »

« Sur certaines actions, cinq ans après le diagnostic est encore plus négatif. On s'interroge sur ce qu'on a vraiment déclenché. »

LE LIEN AUX ASSOCIATIONS : ASSUMER LA COPRODUCTION JUSQU'AU BOUT

Sur le papier : un **cadre d'orientation partagée**, produit par les acteurs publics à destination des acteurs associatifs

Sur le terrain : **un espace de coopération permanente** entre la collectivité et les associations

« On essaie de changer notre rapport aux associations pour sortir d'une forme de défiance réciproque. On a créé un inter-associatif pour qu'elles participent à l'élaboration du Contrat et qu'elles soient associées à sa gouvernance. »

« On a des échanges avec les asso en amont et en aval des appels à projet. On lance des Assises des Quartiers Populaires, pour revenir sur ce qui a été fait dans le contrat de ville, mais aussi au-delà et en-dehors. »

Oui mais **une difficulté à intégrer cet objectif de coproduction dans le fonctionnement du contrat de ville**, du côté des institutions comme des associations

« Le contrat de ville est trop fortement assimilé à la programmation de la politique de la ville, au lieu d'avoir une réflexion plus globale avec les associations sur l'avenir des quartiers prioritaires. »

« Le but du contrat est de sortir les associations d'une logique de reconduction perpétuelle de leurs actions, mais ça nécessiterait pour elles de se remettre en cause. »

LE FINANCEMENT DES PROJETS : CONCILIER TRANSPARENCE ET FLEXIBILITE

Sur le papier : **un guichet de financement stable et lisible** capable d'accueillir une diversité de projets

Sur le terrain : **une vision d'ensemble de ce qui est financé** pour garantir une bonne allocation des financements

Oui, mais : un **processus d'instruction en décalage avec les besoins des associations**

« Le problème, c'est que plus personne ne finance le fonctionnement des asso. Si elles ne sont pas prestataires, elles crèvent ! »

« Chez nous on a des asso qui ont fait le choix de ne plus solliciter la politique de la ville, du fait d'une instruction trop lourde et trop longue. Elles préfèrent faire appel à des fondations. »

« Les asso se retrouvent en concurrence, avec le risque que les structures professionnelles viennent mettre sur la touche les asso de bénévoles. »

LE PARTENARIAT ENTRE FINANCEURS : UN CONTRAT À PLUSIEURS VITESSES

Sur le papier : **un contrat unique avec une gouvernance formalisée** pour garantir la transversalité des politiques publiques mobilisées et la stabilité du processus

Sur le terrain : **des habitudes de coopérations au quotidien** entre les différents partenaires, notamment à travers le binôme DSU/délégué.e du Préfet

« Le contrat de ville apporte un espace qui oblige à étudier ensemble les demandes de subventions pour y apporter une réponse commune. Ca crée aussi une habitude de coopération, dans les instances formelles mais aussi en off. Quand on est chacun pris dans nos contraintes d'institution, l'interconnaissance est une ressource précieuse. »

Oui, mais : **seule une partie des signataires joue le jeu** (à deux vitesses)

« C'est plus une charte qu'un contrat. Il y a la possibilité de se dédire sans problème des engagements pris. Le contrat est signé par un grand nombre de partenaires, alors que seul un petit noyau dur joue vraiment le jeu. »
« La faiblesse du contrat c'est qu'on ne va pas porter en justice la Région pour défaut d'engagement suite à sa signature. »

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN : DE L'OBLIGATION DE MOYENS À L'OBLIGATION DE RÉSULTATS

Sur le papier : une ambition **de mobilisation du droit commun** à travers les différents les piliers

Sur le terrain : un moyen pour d'autres acteurs **du droit commun de se défaire de leurs responsabilités**

« Il ne faut pas que le Contrat de ville soit l'arbre qui cache la forêt du désengagement du droit commun. C'est ce que j'observe sur les Cités éducatives, qui servent surtout à compenser les carences de l'Education nationale. »

« Le problème, c'est que beaucoup de gens considèrent les crédits politique de la ville comme le droit commun des QPV. »

Mais alors : comment **rendre le contrat opposable sur les droits fondamentaux des habitants ?**

« Pendant la crise covid, on a pris conscience du rôle à jouer auprès des habitants. Ça nous a rappelé qu'on n'est pas juste là pour faire du suivi de projets, mais pour rendre un réel service aux habitants »

« Je vois le Contrat de ville comme une garantie des droits fondamentaux des habitants des quartiers. Notre mission, c'est de rendre effectif les droits économiques, sociaux et culturels. Le problème c'est qu'on fait face à une désertion des services publics. »

TEMPS 2

« COMMENT PRENDRE LA QUESTION ÉCOLOGIQUE À BRAS LE CORPS DANS LE FUTUR CONTRAT DE VILLE ? ... »



La transition écologique va être un élément structurant des prochains contrats de ville.

On propose donc un second temps en sous-groupes pour permettre aux participants de partager leurs difficultés dans l'intégration de cet impératif.

Objectif : mettre les constats énoncés dans le temps 1 - sur les fonctions pratiques du contrat - à l'épreuve de l'enjeu de l'intégration des enjeux écologiques.

OÙ EN EST LA QUESTION ÉCOLOGIQUE DANS LES QPV ?

La mise à l'agenda des politiques de transition écologique et leur difficulté à se décliner dans les QPV

- Un impératif central de la prochaine génération des contrats
- La persistance de l'opposition entre « urgence sociale » et « urgence écologique »
- La difficulté de cerner les spécificités des quartiers qui enferme l'écologie comme « un sujet de classes moyennes / sup des centres-villes »

Les participants font remonter trois problèmes communs pour prendre à bras le corps la question écologique dans les quartiers

- La difficulté à formuler le sujet (sans condescendance, ni misérabilisme)
- Le défi d'interpeller toutes les politiques de transition (et de trouver les plus efficaces)
- L'enjeu des coopérations avec les acteurs et de terrain et les associations (en trouvant la juste place de l'acteur public)

PROBLÈME COMMUN N°1 : LA FORMULATION DU SUJET

Un constat sur l'importance du sujet mais un désarroi dans la manière de le porter

- « *Je sais pas par quel bout le prendre, on n'a pas trop notre mot à dire là-dessus* »
- « *C'est essentiel mais un peu hors sol par rapport aux préoccupations des gens...* »
- « *C'est une question qu'on sent venir à grand pas... mais si on ne l'aborde pas bien on risque de braquer.* »

Une volonté de ne pas stigmatiser des habitants (plus victimes que coupables)

- « *Les habitants des quartiers sont déjà les plus grands utilisateurs des transports en commun, ils sont déjà de très utilisateurs des recycleries...et donc assez peu producteurs de CO2.* »
- « *Qu'on leur foute la paix avec ça, aux habitants ! Ca fait partie de leurs préoccupations mais ils ont d'autres problématiques prioritaires.* »
- « *Il ne faut surtout pas les culpabiliser et montrer qu'on sait que les leviers (alimentation durable) sont pour l'instant réservés aux riches.* »
- « *Il faut avancer masqué sur ces questions, en partant de problèmes et de solutions très concrètes* »

PROBLÈME COMMUN N°2 : L'INTERPELLATION DE TOUTES LES POLITIQUES DE TRANSITION

La difficulté à cibler les politiques publiques les plus concernées pour répondre aux besoins des habitants

- « On est dans une ville moyenne de 45 000 habitants, les QPV c'est 25% population, mais ils représentent 80% des usagers des transports en commun... pas évident de savoir comment aller plus loin. »
- « Sur mobilité ou le recyclage, on ne voyait pas comment aller plus loin. Donc l'entrée qu'on a choisi s'est faite autour de l'accessibilité alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, mais un peu à marche forcée. »
- « Quand on a des projets de rénovation urbaine c'est facile à aborder massivement, mais quand il n'y en a pas comment on aborde la transition écologique? »

Le manque de moyens pour répondre en même temps aux urgences et aux enjeux de transformation à plus long terme

- « J'entends des détresses énergétiques fortes et des situations de grande crise. Mais comment faire le pont entre les bailleurs, les acteurs de l'aménagement et nous ? Comment faire pour ne pas se limiter à des mesurette ? »
- « Un des leviers c'est la concertation pour partir des besoins des gens. On meurt de chaud ? On n'arrive plus à se chauffer ? Qu'est ce qu'on peut mettre en place pour y remédier à court terme ? »
- « Tout le monde parle de l'écologie comme une priorité mais avec quels moyens derrière pour avancer ? »

PROBLÈME COMMUN N° 3 : L'ALLIANCE AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN ET LES ASSOCIATIONS

Une charge de plus dans la fiche de poste déjà bien remplie des chargés de mission DSU

- « *La difficulté est le temps, comment avoir le temps d'identifier les besoins, avec des acteurs avec qui on n'a pas encore l'occasion de travailler ; est-ce qu'on aura vraiment le temps de le faire avant/durant la prochaine programmation, pour éviter de sombrer dans le green washing ? »*

Repérer les bons interlocuteurs pour faire avancer le sujet

- « *On a commencé par travailler sur l'aide alimentaire à l'échelle de l'agglo. Un des enjeux c'était d'aller interpellier les supermarchés qui revendent à des discounters plutôt que de donner aux associations d'aide alimentaire pour leur faire changer de pratique. »*

Venir en soutien à l'action des habitants sans mettre à mal l'institution à laquelle on appartient

- « *Est-ce que ce ne serait pas plus efficace de financer un collectif qui se mobilise pour faire montrer la pression sur le manque de desserte que de faire des réflexions sur la mobilité des habitants en QPV ? »*
- « *Sur un gros QPV de Toulouse, un collectif habitant s'est monté co-porté avec les services sociaux pour fédérer autour des enjeux de transition, il s'est auto labellisé QPV en transition par les habitants. »*

Prochain atelier de la Communauté Dé-contractée

ÉCOLOGIE + PAUVRETÉ = ???

Le contrat peut-il rendre visibles les difficultés spécifiques des QPV ?

Lors de l'atelier de novembre, vous avez été plusieurs à présenter le contrat de ville comme un outil de lutte contre l'invisibilisation des quartiers prioritaires et les difficultés de leurs habitants. C'est cette hypothèse que nous vous proposons de déplier à partir du défi écologique.

- Inégalités climatiques, précarités écologiques... **comment cadrer le problème ?**
- Sur **quels indicateurs** objectiver la situation des QPV et son évolution ?
- Une fois les constats posés, **qu'est-ce qu'on en fait ?**

L'atelier sera aussi l'occasion de réfléchir ensemble à la juste place et aux bons usages du diagnostic dans le futur contrat de ville.

**24 janvier 2023
de 14h à 16h
en visio**

Pour vous inscrire au prochain atelier

<https://forms.gle/rtWa5sP86tRpns6m6>

Si vous avez des questions, vous pouvez nous écrire à :

manon.loisel@partieprenante.com

mleeroy@la27eregion.fr

Pour en savoir plus sur le programme c'est par là :

<https://www.la27eregion.fr/nouveaux-accords/>

A bientôt !

NOUVEAUX ACCORDS

Expérimenter le futur des contrats de ville

